

l'idée qu'on avait que cette appropriation était destinée à tout le service civil, pendant qu'il n'y avait que ceux résidant à Ottawa qui en avaient eu le bénéfice. Les collecteurs des Douanes vivaient ou plutôt crevaient de faim sur des salaires qui étaient les mêmes qu'il y a vingt ans passés.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'on devrait observer que la distribution de cet argent était restreinte par acte du Parlement, au service civil, et le terme "service civil" avait été interprété de manière à s'appliquer simplement à ceux engagés dans les départements. Quel que soit le mode que le gouvernement soit disposé à suivre il se trouve restreint à ne pouvoir faire une application plus générale que celle-ci. En outre si ces \$75,000 étaient distribuées parmi toutes les classes des officiers du gouvernement, leur salaire ne serait pas augmenté de plus de deux ou trois par cent.

LE TRÈS-HON. SIR JOHN MACDONALD dit qu'il ne peut pas parler de mémoire sur la distribution de cet argent, mais l'hon. monsieur se trompe en supposant que le terme "Service civil" s'applique seulement aux employés dans les départements. L'acte déclare qu'il y a deux classes dans le service civil—le service de l'intérieur et le service de l'extérieur.

M. McDONELL espère qu'une partie de cet argent sera appliquée à augmenter les salaires des maîtres de poste, qui dans son opinion ne sont pas assez rémunérés. Dans la ville de Port Hood, dans son propre district, le maître de poste ne recevait qu'un salaire de \$200 par an, y-compris tous les émoluments de son bureau provenant de la vente d'estampilles, etc. Il était obligé de faire ses malles deux fois par jour dont l'une arrive entre minuit et deux heures du matin. Ce fonctionnaire avait donné sa résignation. L'officier de Douanes recevait \$600 par an pour des services bien moins fatigants que ceux du maître de poste. Ce dernier offrit d'échanger sa place avec l'autre et de remplir la charge pour \$200. Il (M. McDONELL) ne croyait pas que le gouvernement devait s'attendre à un revenu du département des Postes.

M. LANDERKIN dit que les maîtres de poste de campagne étaient géné-

ralement engagés dans d'autres affaires, et au lieu de trouver que le bureau de poste leur était désavantageux, ils y trouvaient un grand avantage. Dans la localité qu'il représentait, il y avait un maître de poste dont le salaire est de \$23 par an. Il avait à préparer deux malles par jour, une à minuit, l'autre avant le jour, et sa rémunération était de cinq centins par jour et cinq centins par nuit. Il ne se plaignait pas, parce qu'il trouvait le bureau de poste très-commode. Au lieu d'augmenter les salaires des maîtres de poste, lui (M. LANDERKIN) serait en faveur de les diminuer dans les cités et dans les villes. Il y avait un bureau de poste récemment vacant dans son comté seulement de la valeur d'à peu près \$50 par an; cependant il y eut à peu près trente applicants. Ce ne pouvait pas être pour le salaire, et il doit y avoir eu d'autres avantages à posséder cette charge. Ce n'est pas le devoir de la Chambre d'encourager les officiers publics à s'attendre à des augmentations de salaire; ce ne serait pas consistant avec une politique de retranchement.

M. WALLACE (Norfolk-Sud) objecte au principe de la distribution de \$70,000 au service civil en accordant un bonus de 15 par cent comme chose injuste, et suggère que montant soit distribué suivant les services rendus et le salaire reçu.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'on avait pas l'intention d'amender ce système.

M. GOUDGE dit qu'il y avait certainement des anomalies en ce qui regarde les salaires du service civil, particulièrement avec les maîtres de poste. Dans la ville de Windsor, N. E., le maître de poste reçoit seulement \$620 par an, quoiqu'il fut obligé de consacrer tout son temps à l'exercice de sa charge, et qu'il eut en même temps à employer un assistant, pendant qu'il était à sa connaissance qu'un jeune commis au bureau de poste à Halifax, et aussi à Ottawa reçoit de \$800 à \$900. Il y a une grande responsabilité qui pèse sur le maître de poste de Windsor, vu que des dix mille piastres passent par ses mains chaque semaine, et son salaire n'a pas été augmenté depuis quatre ou cinq ans. Son salaire, comme de raison était basé sur les recettes, mais il y avait plusieurs bureaux et Windsor en était